



Violences conjugales

Par **Mimilou**, le **26/02/2020** à **22:49**

bonjour,

Il y a eu une grosse dispute entre moi et mon mari en voiture, il s'est arrêté pour prendre ma fille de mes bras je suis alors sortie de la voiture il m'a rattraper et ma ramener vers la voiture avec le bebe dans les bras je suis remontée il m'a alors mis 2 grosses gifles suites à mes insultes et parce que je ne voulait pas lui passer la petite il a insister et la police est arrivé et l'ont ramené en garde à vu depuis plus de 24h je n'ai pas porté plainte mais ils m'ont convoqué hier pour leur expliquer ce qu'il s'est passé j'ai tout raconter sans porter plainte, j'ai signée une feuille sans l'avoir lu pensant que c'était le recapitulatif. Dans l'apres midi on m'appelle pour me dire qu'il va être déféré au tribunal et passer devant la juge. Son ami m'appelle pour me dire qu'il l'ont appeler et lui ont dit d'aller récupérer ses affaires ... et que la feuille qu'il y a eu une plainte et que j'ai signée alors que je n'ai pas voulu porter plainte et elle m'avait demander si je portais plainte j'ai repondu NON ! Que va t-il se passer ? Pourquoi la plainte ?

Par **jodelariege**, le **27/02/2020** à **09:32**

bonjour

il y a eu violence conjugale et la police est intervenue (comment? quelqu'un l'a appelée?)et a constaté la violence conjugale: cela suffit pour que la justice s'occupe de votre mari violent de plus votre mari vous a donné des gifles alors que vous aviez un bébé dans les bras ... celui ci aurait pu tomber....

il y a 150 femmes mortes par an environ sous les coups de leurs compagnons/bourreaux et des milliers de femmes battues et bléssées alors quand il y a des preuves flagrantes pas besoin de plainte pour tenter de protéger les victimes ... et souvent il faut protéger les victimes malgré elles car elles préfèrent proteger le compagnon frappeur que leur propre vie

d'ailleurs on lit bien que vous avez peur de votre mari puisque vous avez peur de sa réaction si il apprend que vous avez porté plainte,meme si vous n'avez pas porté plainte il faut que vous le disiez à son copain...vous avez le droit de porter plainte

attention à votre attitude:si la justice estime que vous ne pouvez pas protéger votre bébé il

risque d'être placé en famille d'accueil.....

Par **Mimilou**, le **27/02/2020** à **10:18**

Merci pour votre réponse, mais le problème c'est que je n'ai pas porté plainte mais ça a été compté comme ...

Par **Visiteur**, le **27/02/2020** à **10:36**

Bonjour

Le procureur peut décider de poursuivre, même sans plainte...

Par **Mimilou**, le **27/02/2020** à **10:57**

Bonjour,

Que risque t-il de se passer ? Et il a été interdit de prendre contact avec moi jusqu'au jugement, il est surveillé ? Il peut ni par message ou appel ?

Par **jodelariege**, le **27/02/2020** à **12:17**

attention si il a une interdiction de vous approcher ou de prendre contact avec vous n'acceptez aucun contact avec lui cela pourrait aggraver son cas.... et le votre...ainsi que celui du bébé

Par **jodelariege**, le **27/02/2020** à **12:52**

j'ai raté cela:

j'ai signée une feuille sans l'avoir lu pensant que c'était le récapitulatif

vous avez donc bien signé une plainte sans l'avoir lue à l'avenir lisez bien tous les papiers qu'on vous demande de signer....